



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 01 - 2022

Remplacement du tronçon supérieur de la conduite d'eau potable de la Veivy.

---

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président, excusé), Pourplanche (rapporteur), Landivier (vice-président), Declercq, S. Rollier et Smeriglio ainsi que de Mme Bogorad (excusée), s'est réunie le lundi 10 mai 2022 à la Maison de commune en présence de la commission ad hoc concernée et de M. Tesse, Municipal.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est par la suite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- Les travaux de remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable de la Veivy pour un montant estimé de CHF 61'000.- et de réfection de la chaussée pour CHF 75'000, sont nécessaires à la vue de la vétusté de la conduite en majorité en Éternit.
- Les travaux seront financés par la trésorerie courante.
- Les travaux seront entièrement comptabilisés à travers la réserve affectée au service des eaux, puisque les travaux découlent initialement de la réfection de la conduite d'eau. Ainsi aucun amortissement comptable n'impactera les comptes futurs.
- En ce qui concerne les finances, la demande de crédit d'investissement CHF 136'000.- peut être acceptée à la vue des réserves supérieures à CHF 1'000'000.-.

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de Penthaz :

- D'accorder à la Municipalité le crédit d'investissement en vue des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable de la Veivy et réfection de la chaussée,
- D'autoriser la municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante pour un montant maximum de CHF 136'000.-
- D'accepter le mode de comptabilisation par l'intermédiaire de la réserve du dicastère « Service des eaux » n'entraînant ainsi aucun amortissement comptable dans les exercices futurs.

Penthaz, le 25 mai 2022

Le vice-président

Emmanuel Landivier

Le rapporteur

Damien Pourplanche